

**Conférence en ligne du Point de contact néerlandais du Réseau européen des migrations  
« Les enfants migrants en Europe et aux Pays-Bas : les politiques européennes et  
nationales, et la transition vers l'âge adulte »  
12 octobre 2021**

Le Point de contact néerlandais du Réseau européen des migrations (REM) a organisé une conférence en ligne sur le thème « **Les enfants migrants en Europe et aux Pays-Bas : les politiques européennes et nationales, et la transition vers l'âge adulte** », le 12 octobre 2021. Cette conférence a réuni près de 200 participants, parmi lesquels un représentant de la Commission européenne, un représentant du ministère de la Justice et de la Sécurité des Pays-Bas, des représentants d'agences nationales et européennes et des associations engagées dans la prise en charge des enfants migrants, des représentants d'autorités des États membres et des Points de contact du REM.

La conférence était organisée en deux présentations et une session d'échange, et avait pour objectif de présenter **les politiques et priorités de la Commission européenne et des États membres en matière de protection des enfants migrants, notamment en ce qui concerne la transition vers l'âge adulte des mineurs non accompagnés.**

Cette conférence a été introduite par **Hans Lemmens**, Coordinateur du Point de contact néerlandais du REM, qui a également tenu le rôle de modérateur durant cette conférence. Cette introduction a été l'occasion de présenter les travaux réalisés par le REM sur la thématique des enfants migrants, notamment la publication récente du [rapport de synthèse sur la mise en œuvre en 2019 de la Communication de 2017 de la Commission européenne sur la protection des enfants migrants](#). Il a également été rappelé que les enfants migrants constituent un groupe particulièrement vulnérable, dont les besoins spécifiques de protection doivent être pris en compte dans les politiques et pratiques des États membres, afin de garantir le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant.

La première présentation, par **Michael Shotter**, Directeur « Migration, asile et visa » de la Direction générale de la migration et des affaires intérieures (DG HOME), de la Commission européenne, portait sur **le cadre législatif européen et les priorités de la Commission européenne en matière de protection des enfants migrants**. Après avoir évoqué les dispositions du [Pacte sur la migration et l'asile](#) dédiées au renforcement des garanties procédurales pour les enfants migrants, l'intervenant a présenté [la Communication de la Commission européenne de 2017 sur la protection des enfants migrants en Europe](#). Il a également rappelé les recommandations faites par la Commission européenne aux États membres concernant la facilitation de la transition vers l'âge adulte et l'autonomie des enfants migrants, dans deux documents stratégiques : la Communication de 2017, et [le Plan d'action en faveur de l'intégration et de l'inclusion pour la période 2021-2027](#). Enfin, les mesures principales prévues dans [la Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant \(2021-2024\)](#), pour promouvoir l'accès effectif des enfants migrants à leurs droits, ont été énumérées.

Pour la seconde présentation, **Joël Schoneveld**, Directeur adjoint du Service de l'asile et de la protection, de l'immigration et de la naturalisation, du ministère de la Justice et de la Sécurité des Pays-Bas, a détaillé **les priorités politiques des Pays-Bas concernant les enfants migrants**. Il a notamment présenté les quatre défis principaux concernant les enfants migrants, auxquels le gouvernement est confronté : les mouvements secondaires (à ce sujet, l'intervenant a recommandé le documentaire « Lost Boys » de Tom Klein), les comportements disruptifs des jeunes migrants dans les centres d'accueil, l'accès effectif aux soins médicaux, et la transition vers l'âge adulte.

Enfin, un panel de discussion consacré **aux modalités de la prise en charge des mineurs non accompagnés et leur accompagnement vers l'âge adulte**, a réuni différents intervenants : **Barbara**

**Monaghan**, Cheffe d'équipe de l'Agence de l'Enfant et de la Famille (*Child and Family Agency*, Tusla) d'Irlande ; **Karl de Winne**, Chargé de mission principal sur les mineurs non accompagnés à l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fédasil), en Belgique ; **Noor Bertens**, Chargée de mission principale de l'Institution nationale de tutelle pour les enfants non accompagnés et séparés aux Pays-Bas (Nidos). En introduction de ce panel, **Hans Lemmens** a présenté les conclusions de [l'étude comparative \(benchmark\) des politiques et pratiques des Pays-Bas et celles des autres États membres européens en matière de protection des enfants migrants](#), publiée en juillet 2021 par le Point de contact néerlandais du REM. Sa présentation s'est axée sur les politiques et pratiques des États membres concernant la transition des enfants migrants vers l'âge adulte.

En conclusion de cette conférence, **Hans Lemmens** a remercié les participants pour la qualité de leurs interventions, et a appelé à coopérer au niveau européen afin de trouver des solutions aux défis communs aux États membres.